



ILS L'ONT FAIT

## KêrGo – Flotte communale en autopartage

### POURQUOI AGIR ?

#### Présentation du bénéficiaire et de l'action

La commune du Juch, située dans le département du Finistère, compte 750 habitants. Soucieuse d'offrir un service de mobilité décarboné à ses administrés, la mairie a lancé un projet d'autopartage électrique, basé sur les véhicules municipaux. Ce service répond aux besoins de déplacement des agents communaux, tout en offrant une solution de mobilité aux habitants.

Initiée fin 2019, l'initiative a été mise en service début 2021.

#### Contexte national et local. Enjeux pour le bénéficiaire

L'autopartage s'inscrit dans un projet plus large de redynamisation de la commune, soutenu par plusieurs partenaires, dont la Région Bretagne. Sur le volet mobilité, la commune a développé deux actions complémentaires :

- Le développement d'une politique en faveur du vélo,
- La mise en place d'un service d'autopartage.

L'ancien maire, Patrick Tanguy, s'est impliqué dans le portage du projet KêrGo. Il s'est en partie inspiré de l'expérience Autofree menée à Tinchebray (Orne) dont il avait connaissance.

Avant la mise en place du service, la mairie disposait uniquement d'un camion et les agents utilisaient régulièrement leurs véhicules personnels pour leurs déplacements professionnels. L'acquisition de véhicules électriques a donc été pensée pour répondre aux besoins des agents en parallèle de leur mise en partage pour les habitants.

Objectifs de l'autopartage pour les habitants du Juch :

- Se passer d'un second véhicule lorsque cela est possible.
- Réduire le coût de la mobilité pour les ménages.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) en favorisant des alternatives plus durables.

#### Soutien ADEME

En 2021, le projet KêrGo a été Lauréat du prix Mobilité des Trophées Bretons du Développement Durable coorganisés par l'État, la Région Bretagne et l'ADEME.



Région Bretagne  
Le Juch (29)

Bénéficiaire  
Commune du Juch

Partenaires  
- Commune du Juch  
- Région Bretagne  
- Clem'

Coût Global (HT)  
Coût global : 38 k€

Financement :  
- Commune du Juch : 8 k€  
- Région Bretagne : 30 k€

Chiffres clés en 2023  
- Une Zoé et un Kangoo électriques partagés  
- 437 réservations  
- 41 usagers uniques  
- 27000 km parcourus

Date de lancement  
2019

## Présentation

### Présentation méthodologique

La commune a acquis deux véhicules électriques : une Renault Zoé neuve et un Kangoo d'occasion. La société Clem', retenue comme opérateur, fournit les boîtiers de gestion des clés, la plateforme de réservation ainsi que l'assurance des véhicules.

Concernant l'exploitation du service :

- Clem' gère la plateforme, assure un service d'assistance aux usagers et prend en charge la facturation.
- La mairie du Juch est responsable de l'entretien et du nettoyage des véhicules.

Pour la recharge, les véhicules utilisaient jusqu'en 2023 deux bornes du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE). Depuis 2024, la mairie a installé ses propres bornes de recharge, entièrement dédiées aux véhicules en autopartage.

### Calendrier

2019 – T4 : démarrage du projet

2020 – T1 à T3 : Montage du projet

2020 – T4 : Acquisition des véhicules et installation des boîtes à clé

2021 – T1 : Mise en service

### Investissement

Postes d'investissement	Financement	
Achat véhicules	25 000 €	Région Bretagne 30 200 €
Aménagement de la station	8 000 €	Le Juch 7 900 €
Développement Clem'	5 100 €	
<b>Total</b>	<b>38 100 €</b>	<b>Total 38 100 €</b>

### Budget de fonctionnement en 2023

Dépenses		Recettes	
Location batterie	1 044 €	Location habitants	4 230 €
Prestation Clem'	5 577 €		
Electricité recharge	1 444 €		
Entretien véhicules	464 €		
<b>Total</b>	<b>8 529 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 230 €</b>

La mairie valorise par ailleurs l'utilisation de Kêrgo par les agents de la commune, auparavant indemnisés 965€ par an pour l'utilisation de leur véhicule personnel. L'amortissement des véhicules n'est pas comptabilisé dans le budget de fonctionnement.

“

*Les avantages sont nombreux : éviter le second véhicule, mutualiser les déplacements, limiter l'impact environnemental... sans compter les deux familles qui après avoir été locataires ont fait le choix de s'installer définitivement au Juch pour son service d'autopartage. Cela veut dire des enfants scolarisés à l'école qui sont si précieux pour son effectif.*

”

Patrick Tanguy, ancien maire du Juch

## Depuis la LOM quels rôles pour les communes dans le développement de l'autopartage ?

L'organisation ou la création d'un service d'autopartage relève de la compétence de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), qu'elle soit locale ou régionale.

Toutefois, bien que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 ne confère pas explicitement aux communes la possibilité d'impulser un service, celles-ci peuvent néanmoins soutenir son développement de plusieurs manières :

- Mettre en partage leur propre flotte, comme l'a fait la commune du Juch.
- Organiser un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour attribuer des places de stationnement en voirie.
- Encourager l'usage de l'autopartage par les élus et agents municipaux pour leurs déplacements professionnels.

Pour assurer un développement cohérent de l'autopartage à l'échelle du territoire, il est recommandé aux communes de travailler en synergie avec l'AOM compétente, en s'appuyant par exemple sur un label autopartage ou d'autres dispositifs de coordination.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### ■ Sur le site internet de l'ADEME :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/amenager-territoire/transport-mobilite-durable/covoiturage-autopartage>

### ■ Le site du Juch

<http://www.lejuch.fr/kergo/>

### ■ Le site de Clem'

<https://www.clem-e.com/collectivite>

## CONTACTS

### ■ Mairie du Juch

Secrétaire de mairie - Johan Breton  
[accueil.mairie@lejuch.fr](mailto:accueil.mairie@lejuch.fr)

### ■ ADEME Service Transport et Mobilités

Coordinateur autopartage et sobriété  
[mathieu.chassignet@ademe.fr](mailto:mathieu.chassignet@ademe.fr)